





A retenir cette semaine:

- Défloraison sur les secteurs les plus précoces après 6 semaines de floraison.
- Conditions climatiques peu favorables au vol de charançons des siliaues.
- Absence d'oïdium et d'alternaria sur siliques.

abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

écophyto2018

de **sante**

écophyto2018 moins, c'est mieux

SOMMAIRE

Colza p 1 Tournesol p 3 Blé Orges p Pois р



Prévisions météorologiques du mercredi 16 mai au mardi 22 mai :

Baisse des températures avec localement des risques de gelées dans la nuit de mercredi à jeudi. Puis remontée sensible avec des minimales proches de 6-8°C et des maximales attei-16-18°C. gnant 'exception de jeudi, our tous les autres ours des passages duvieux (quelquefois sous forme d'orages) annoncés sont Source Météociel.

- 1. Dans les situations proches de la floraison, sur colza, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
- 2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
- 3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
- 4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
- 5. Afin d'assurer la pollinisation, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures ; protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures (www.bourgogne.chambagri.fr) ou sur www.itsap.asso.fr

Cet encadré a été rédigé par un groupe de travail DGAL, APCA, ITSAP-Institut de l'abeille, et soumis à la relecture du CNE.



BOURGOGNE



Grandes cultures n° 27 du 15 mai 2012

Stade des colzas

Cette semaine le BSV colza repose sur l'observation de 44 parcelles (pour rappel le réseau d'observation de base à 50 parcelles).

G1 : chutes des premiers pétales. Les 10 premières siliques ont une longueur	
inférieure à 2cm	2%
G2 : les 10 premières siliques ont une longueur comprise entre 2 et 4 cm	14%
G3 : les 10 premières siliques ont une longueur supérieure à 4 cm	32%
G4 : les 10 premières siliques sont bosselées	52%

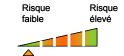
Rappel: un stade est considéré atteint au sein de la parcelle quand 50% des plantes sont à ce stade.

C'est la forme et la taille des 10 premières siliques de l'inflorescence principale qui sont importantes pour déterm que étape des stades après la floraison.

Attention: Parmi les stades G(n), il ne faut pas confondre les stades G4 et G5. Si le stade G4 se détermine pa premières siliques bosselées, le stade G5 se différencie par une évolution de la coloration des graines dans les s n'intervient que très tardivement dans le cycle de la culture.

Pucerons cendrés du chou

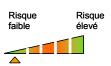
22 parcelles renseignées



Sur l'ensemble des parcelles observées cette semaine, 1 seule situation signale la présence de colonies de pucerons cendrés du chou dans la parcelle à Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (89) et une situation en bordure de parcelle à Evry (89). Aucune évolution par rapport à la semaine précédente.

Charançons des siliques

36 parcelles renseignées



36 parcelles ont fait l'objet d'un dénombrement d'insectes et 33% révèlent leur présence. 3 situations à Looze, Ravières et Lezinnes (toutes situées dans l'Yonne) sont au-dessus du seuil. Les niveaux de présence vont de 0,1 à 1 individus par plante (moyenne se situant à 0.3 en régression par rapport à la semaine précédente).

Les conditions climatiques fraîches et venteuses sont peu favorables au vol de charançons des siliques.

Le charançon des siliques doit être surveillé uniquement entre les stades G2 (formation des premières siliques) et G4 (10 premières siliques bosselées) du colza. Le seuil d'intervention est de 1 charançon en moyenne pour 2 plantes.



Photo CETIOM

Notons que la nuisibilité du charançon des siliques est faible et se limite dans la majorité des cas aux bordures des parcelles. L'activité nutritionnelle des larves (consommation de graines dans les siliques) est en effet très souvent insignifiante. Les pigûres provoquées par les adultes sont généralement sans conséquence sur le rendement. Elles peuvent en revanche s'avérer ponctuellement dommageables, en cas de forte présence de l'insecte. C'est surtout vis à vis de la cécidomyie du colza (Dasineura brassicae) que le risque est réel car les pigûres de charançon constituent une porte d'entrée privilégiées aux pontes de celles-ci.



BOURGOGNE





La note commune CETIOM - Anses - INRA - DGAL/SDQPV sur la gestion durable de la maladie, les moyens de lutte et l'état des résistances est disponible sur le site de la Chambre régionale.

Deux cas de figure méritent une attention toute particulière. Il y a tout d'abord les parcelles qui arrivent à G1 et qui n'ont pas encore été protégées ainsi que celles qui sont entrées en floraison très tôt mais qui sont très hétérogènes en stade et de ce fait une grande proportion de plantes est encore en fleurs. Dans ce cas le risque sclerotinia est toujours présent.

Pour toutes les autres situations, il n'y a plus de risque.

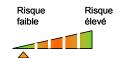
Oïdium

16 parcelles renseignées

Risaue Risaue élevé faible

Sur l'ensemble des parcelles observées cette semaine, aucune évolution par rapport à la semaine dernière. Seulement deux parcelles à Baudrières (71) signale la maladie sur 5% des plantes. La maladie n'est pas encore présente sur siliques.

Alternaria



La maladie n'est toujours pas signalée sur siliques mais uniquement quelques taches sur les feuilles du bas à Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes (89).



A retenir cette semaine:

Plus de la moitié des parcelles sont encore au stade 1ère paire de feuilles. Premiers pucerons observés sur plantes mais sans crispation.

Réseau 2012

B5 B6

Cette semaine 9 parcelles ont fait l'objet d'une observation.

B1-B2 : la première paire de feuilles opposées apparait entre les cotylédons et a	1
environ 4 cm de long ; les pétioles sont visibles du dessus	56%

B3-B4 : la seconde paire de feuilles opposées apparait entre les cotylédons et a	
anviron 4 am de long : les néticles cent visibles du descus	

environ 4 cm de long, les petioles sont visibles du dessus	2270
: la cinquième feuille a 4 cm de long et son pétiole est visible du dessi	us 11%
: la sixième feuille a 4 cm de long et son pétiole est visible du dessus	11%

Rappel: un stade est considéré atteint au sein de la parcelle quand 50% des plantes sont à ce stade.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 27 du 15 mai 2012

Risque

faible

Risque

Pucerons verts

Le ravageur est observé dans 2 des 6 parcelles avec tout au plus quelques pucerons par plante. Aucune situation avec des crispations de feuille n'est signalée.

A la tour à succion d'Auxerre les premières captures d'ailés ont été enregistrées mais à un niveau très bas.

L'appréciation du risque se détermine à la parcelle. Deux seuils de nuisibilité peuvent être retenus selon le stade de la culture:

- avant 5 feuilles : 30 à 50 pucerons par plante
- de 5 feuilles à bouton étoilé : 50 à 100 pucerons par plante

Le niveau de crispation des feuilles peut également servir à l'appréciation du risque notamment dans un contexte de faible croissance des tournesols. A partir de 10% de plantes présentant des crispations avant le stade E1 (bouton étoilé), le risque de nuisibilité existe.

Des parcelles viennent encore d'être ressemées suite aux attaques de ravageurs souterrains (tipules, scutigérelles...) ainsi que des dégâts d'oiseaux (pigeons ramiers, alouettes, corbeaux...) accompagnées par des orages violents et de la grêle.

Quelques dégâts dus aux attaques de limaces peuvent être constatés.



Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr











Pas de parution cette semaine







Pas de parution cette semaine



Le réseau d'observation

Cette semaine 10 parcelles sur 12 ont été observées, sur la région Bourgogne : 2 dans l'Yonne, 1 en Saône et Loire et 7 en Côte d'or (1 chatillonnais et 6 en plaine dijonnaise).

Stade de la culture

Les conditions météo, douce et humide, de la semaine dernière favorisent le développement des plantes ainsi que l'activité des ravageurs.

A ce jour :

20% des parcelles sont au stade entre nœuds visibles (C2) 80% des parcelles sont au stade inflorescence dégagée (D2)

Charançons des siliques

Leur présence est signalée dans six parcelles de la plaine dijonnaise.

Aucun dégât possible, tant que les siliques des plantes ne sont pas formées.



BOURGOGNE





Méligèthes

Toutes les parcelles ont quasiment atteint le stade sensible, bouton visible.

Les conditions météo de la semaine sont favorables au vol de méligèthes et au développement rapide des plantes. Les observations et comptages doivent être réalisés tous les deux jours.

Le seuil de nuisibilité pour des moutardes au stade bouton visible est de 1 méligèthe par plante en moyenne sur 25 plantes à l'intérieur de la parcelle (2^{éme} passage de pulvérisateur).

Sur l'ensemble du réseau (10 parcelles observées), nous constatons en moyenne 3.4 méligèthes par plantes.

8 parcelles ont dépassé le seuil de nuisibilité.

Nous pouvons donc considérer que le risque est élevé.

Mildiou des crucifères

La présence de tâches de mildiou des crucifères est signalée sur 6 parcelles en plaine Dijonnaise.

Les décolorations des plantes se situent sur les vieilles feuilles proches du sol. Les températures élevées de ces jours ne favorisent pas le développement de la maladie. L'évolution devrait être ralentie, le niveau de risque à ce jour est nul.

La nuisibilité de cette maladie est quasiment nulle pour des plantes tant que la maladie n'évolue pas davantage.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD - SOUF-FLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - MINOTERIE GAY - JFB APPRO - ETS RUZE - SRAL - FREDON -KRYSOP - ALTERNATIVE - SAS BRESSON - AGRIDEV - THEOL - SENOGRAIN

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

